



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

COMITE PLENIER
66^{ème} session (31 mai – 9 juin 2023)

**Point 5 – Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins
pacifiques**

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Depuis les origines de son programme spatial il y a maintenant plus de soixante ans, la France s'est toujours engagée à garantir une utilisation et une exploitation libre et pacifique de l'espace, pour le bien et l'intérêt de tous les peuples conformément au cadre juridique international en vigueur.

La délégation française considère qu'une application pleine et entière des principes et règles de la Charte des Nations Unies, ainsi que des principaux traités négociés dans l'enceinte de ce Comité, constitue d'abord la condition indispensable à la garantie du caractère pacifique des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. La France souhaite ici réitérer l'importance qu'elle accorde à l'universalisation et à

l'amélioration de la mise en œuvre de ce droit spatial, socle normatif commun pour tous les États.

Le principe de liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace pour les utilisations pacifiques est la garantie nécessaire à la poursuite des efforts nationaux et des coopérations internationales.

C'est donc pour préserver cette liberté pour l'ensemble des Etats que la sûreté spatiale (*space security*) et l'intégrité des satellites en orbite face à toutes les menaces demeurent plus que jamais des objectifs prioritaires. Nous rappelons notamment qu'un usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, garantissant la sûreté spatiale, doit s'abstenir de rhétoriques et de comportements – depuis le sol ou l'espace – agressifs et escalatoires. Nous invitons ainsi les Etats membres de ce Comité à s'impliquer activement dans les travaux en cours à ce sujet à Genève ainsi qu'à mettre en œuvre sans attendre les mesures de transparence et de confiance (TCBM) agréées par consensus en 2013.

La dualité inhérente aux systèmes spatiaux est un fait établi depuis longtemps, mais n'en constitue pas moins un défi. La meilleure réponse à lui apporter a été celle que ce Comité a fournie depuis plus de soixante ans : créer de la confiance sur le long terme, en bâtissant progressivement des compréhensions communes et des solutions pérennes au bénéfice de tous. C'est cette confiance construite sur le temps long qui a permis au Comité récemment d'adopter les 21 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

Enfin, l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique est aussi celui qui tient compte des activités des autres États dans l'espace et favorise la coopération internationale. Et là encore les 21 lignes directrices donnent un cap clair : à nous de les appliquer et les enrichir le moment venu. .

Ainsi donc, Monsieur le Président, c'est tout cela l'usage pacifique : un strict respect du droit international et en particulier du droit spatial, un comportement non-agressif qui relève avec lucidité le défi de la dualité, et un esprit coopératif devant les enjeux de demain.

Je vous remercie de votre attention. /.